



Assemblée générale

Distr. générale
6 juillet 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante et unième session

12 septembre-7 octobre 2022

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Résumé de la réunion-débat d'une demi-journée sur l'aggravation des inégalités due à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les conséquences qui en découlent pour la réalisation des droits de l'homme

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Conformément à la résolution 45/14 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Mettre fin aux inégalités existant dans les pays et entre les pays en vue de réaliser les droits de l'homme », le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a organisé une réunion-débat le 28 septembre 2021, à la cinquante et unième session du Conseil.

Débattant de l'ampleur et de la portée sans précédent de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses effets sur les droits de l'homme, les panélistes ont souligné que les inégalités structurelles et économiques déjà présentes s'étaient creusées pendant la pandémie, les personnes les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus marginalisées ayant été touchées de façon disproportionnée. Il fallait donc agir d'urgence dans le cadre des droits de l'homme pour faire face à la pandémie. Et il était notamment essentiel de s'attaquer aux inégalités économiques afin que personne ne soit laissé pour compte, tout en œuvrant à une reprise mondiale au moyen d'une action internationale empreinte de solidarité et de coopération.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 45/14, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) d'organiser, à la quarante-huitième session du Conseil, une réunion-débat d'une demi-journée sur l'aggravation des inégalités due à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les conséquences qui en découlaient pour la réalisation des droits de l'homme. Il a également prié le HCDH d'établir un rapport de synthèse sur le débat et de le lui présenter à sa cinquante et unième session. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. La réunion-débat s'est déroulée le 28 septembre 2021 sous forme hybride, certains participants ayant assisté aux travaux en ligne et d'autres, à distance. Diffusée en direct sur le Web, elle était accessible aux personnes handicapées grâce à l'interprétation en signes internationaux et au sous-titrage en temps réel pour personnes sourdes.

3. La réunion-débat avait pour thème l'aggravation des inégalités due à la pandémie et les conséquences qui en découlaient pour la réalisation des droits de l'homme. L'objectif était de mettre en évidence des moyens de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre en mettant en commun les meilleures pratiques, les solutions trouvées et les enseignements tirés, y compris dans le cadre d'approches intégrées de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec un accent particulier sur l'objectif 10, à savoir réduire les inégalités. Les panélistes ont également parlé du fait qu'il fallait renforcer la coopération internationale afin de réduire davantage les inégalités dans les pays et entre les pays¹.

4. La réunion-débat était présidée par Monique T. G. van Daalen, Vice-Présidente du Conseil des droits de l'homme et Représentante permanente des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. M^{me} van Daalen a invité la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Joseph E. Stiglitz, économiste, lauréat du prix Nobel d'économie, de l'Université de Columbia, à faire leurs déclarations liminaires. Elle a également souhaité la bienvenue aux panélistes de haut niveau : Gordon Brown, ancien Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale et Ambassadeur de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le financement de la santé mondiale, Tlaleng Mofokeng, Rapporteuse spéciale sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, Magdalena Sepúlveda Carmona, Directrice exécutive de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights et ancienne Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, et Gunilla von Hall (modératrice), correspondante à Genève de la *Svenska Dagbladet* (quotidien suédois)². Les déclarations liminaires ont été suivies par les remarques introductives des panélistes, des interventions de l'auditoire et un débat modéré avec les panélistes, qui a débouché sur des messages clefs et des recommandations³.

II. Résumé des débats

A. Séance d'ouverture

5. Dans ses déclarations liminaires, la Haute-Commissaire a souligné l'ampleur et la portée des inégalités créées et aggravées par la pandémie de COVID-19, qui, bien que réellement choquantes, n'avaient rien de surprenant pour nombre d'observateurs. L'incapacité à faire respecter et à protéger les droits de l'homme avait sapé la résilience des

¹ Voir www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/Panel/CN_Inequalities_2021.pdf.

² Voir www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/Panel/Bios_Inequalities_COVID-19_Panel.pdf.

³ Les textes de la plupart des déclarations prononcées et de nombreuses déclarations qui n'ont pu l'être faute de temps peuvent être consultés sur le site extranet du Conseil des droits de l'homme à l'adresse <https://hrcmeetings.ohchr.org/HRCSessions/RegularSessions/48session/Pages/Statements.aspx?SessionId=46&MeetingDate=28/09>.

populations et des États, ce qui les avait rendu particulièrement vulnérables face à cette crise médicale, économique et sociale mondiale. Du fait de la pandémie, on avait constaté la première augmentation de l'extrême pauvreté depuis vingt ans et le nombre de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire avait augmenté de 318 millions, pour arriver à un total sans précédent de 2,38 milliards de personnes. Des progrès essentiels, par exemple s'agissant de l'égalité des sexes et des droits de nombreuses minorités ethniques et religieuses, ainsi que des peuples autochtones, avaient été réduits à néant. L'énorme fossé entre les pays riches et les pays pauvres se creusait, entraînant des décès inutiles. La Haute-Commissaire a souligné qu'il fallait adopter des politiques économiques et budgétaires inclusives qui intègrent les droits de l'homme comme un élément clef, afin de garantir l'accès de tous aux services publics et à la justice, sur un pied d'égalité.

6. La Haute-Commissaire a demandé instamment que les leçons tirées de la COVID-19 soient prises en compte et a appelé à des mesures décisives. En raison des inégalités flagrantes dans les pays et entre les pays, c'étaient les personnes les moins protégées qui avaient le plus souffert de la pandémie. Lorsqu'il n'était pas tenu compte des besoins et des droits des personnes marginalisées dans les politiques économiques et budgétaires, les droits fondamentaux à la justice, à un enseignement de qualité, au travail décent et à un logement correct étaient négligés. La Haute-Commissaire a insisté sur le fait que les États s'étaient engagés à faire respecter et progresser les droits de l'homme, y compris en ratifiant les traités relatifs aux droits de l'homme et en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La pandémie avait mis en évidence les nombreux manquements des États à leurs engagements et avait fait la démonstration des terribles effets de ces manquements sur le plan économique et social et s'agissant des droits de l'homme et des conflits. Il fallait favoriser le droit de chacun de participer effectivement aux affaires publiques et garantir l'existence d'un espace civique aussi large que possible. Il fallait en outre démanteler toutes les structures qui avaient ouvert la voie à la discrimination ou avaient rendu celle-ci possible afin de créer des communautés unies bénéficiant des contributions de tous.

7. La Haute-Commissaire s'est attardée sur deux grandes leçons à tirer de la pandémie de COVID-19. La première était que les droits de l'homme étaient une condition préalable à la construction d'économies et de sociétés inclusives et durables et que leur prise en compte dans tous les processus décisionnels permettait d'améliorer la sécurité de tous et de rendre chacun plus fort. Les plans de relance économique des États devaient reposer sur les droits de l'homme, s'assortir d'une véritable consultation de la société civile et garantir la conduite responsable des entreprises. Il fallait faire respecter les droits économiques, sociaux et culturels, y compris les droits à la santé et à la protection sociale, ainsi que les autres droits afin de protéger les sociétés et de rendre toutes les communautés plus résilientes.

8. La deuxième leçon était qu'il fallait mener une action commune. Pour être efficaces, les États devraient agir ensemble, de façon solidaire, pour garantir un accès équitable aux vaccins et s'entraider dans la lutte contre les effets de la pandémie. Les inégalités dans l'accès aux vaccins avaient fait reculer le développement et les droits de l'homme dans le monde entier, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur le long terme. La Haute-Commissaire a souligné qu'il était important de mener une action commune parce que cette voie était juste et dans l'intérêt collectif. Le relèvement de tous après la pandémie permettrait à la communauté internationale de progresser au regard des engagements qu'elle avait pris dans le cadre du Programme 2030, pour le bénéfice de chacun.

9. La Haute-Commissaire a souligné que l'Organisation des Nations Unies était prête à aider tous les États à transformer les paradigmes économiques, politiques et sociaux qui, pendant trop longtemps, avaient exacerbé les inégalités et amoindri la résilience. Le HCDH viserait toujours à placer les droits de l'homme et la durabilité au cœur des efforts déployés pour faire face à la pandémie et s'en remettre, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. La Haute-Commissaire a conclu sa déclaration en relançant son appel à l'action.

10. La séance d'ouverture s'est terminée par un message vidéo du professeur Joseph E. Stiglitz, qui a d'abord fait observer que la pandémie de COVID-19 avait non seulement mis en évidence les profondes inégalités qui persistaient au sein des sociétés et entre elles, mais les avait aussi exacerbées. M. Stiglitz a dit que le coronavirus n'était pas un « virus de l'égalité des chances », puisqu'il touchait tout particulièrement les personnes vulnérables et celles qui avaient un revenu faible, nuisant à leur santé, à leurs moyens d'existence et à

l'éducation de leurs enfants. L'accès inégal aux vaccins était une autre source d'injustice, tant au sein des pays que d'un pays à l'autre. M. Stiglitz a insisté sur le fait qu'il était fondamental de garantir l'accès aux vaccins pour protéger le droit à la vie. Facile pour les pays riches, cet accès était extraordinairement difficile, voire impossible, pour la plupart des pays en développement.

11. M. Stiglitz s'est attardé sur les lourdes conséquences économiques de la pandémie et a précisé que l'économie mondiale resterait faible tant que la COVID-19 ne serait pas maîtrisée partout. Mais que cette maladie ne serait maîtrisée nulle part tant que le virus ne serait pas contenu partout, avec des vaccins accessibles partout dans le monde. Il fallait donc veiller de toute urgence à ce que chacun, partout, puisse se faire vacciner. Certes, le problème était à la base un manque d'approvisionnement, mais le marché pouvait résoudre les pénuries, et il n'était aucune pénurie que le marché ne puisse fondamentalement régler relativement rapidement. Par contre, le professeur Stiglitz a fait remarquer que le marché ne pouvait pas résoudre les barrières artificielles, en particulier celle de la propriété intellectuelle. Il a souligné à ce propos que la dérogation aux droits de propriété intellectuelle dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) était absolument essentielle. Cette dérogation rendrait possible la production de vaccins partout dans le monde et permettrait aux pays capables de produire des vaccins de le faire. Elle ne nécessiterait pas de changer les cadres juridiques de base, puisque le mécanisme des licences obligatoires existait déjà, et elle serait une réponse appropriée à la crise, qui permettrait de réduire les coûts de transaction et d'assurer un accès rapide à ce type particulier de propriété intellectuelle.

12. Le professeur Stiglitz a également souligné qu'il était important que les pays travaillent ensemble afin d'assurer une reprise solide après le ralentissement économique causé par la pandémie. Les pays avancés avaient dépensé environ un quart de leur produit intérieur brut (PIB) pour ressusciter leur économie, mais les pays émergents et en développement n'avaient pas les ressources nécessaires pour faire la même chose. Il était important que le Fonds monétaire international (FMI) émette des droits de tirage spéciaux pour une valeur approximative de 650 milliards de dollars et trouve de toute urgence des moyens de recycler ces fonds, en les transférant des pays riches vers les pays émergents et en développement qui en avaient besoin.

13. M. Stiglitz a aussi expliqué que le surendettement de nombreux pays, qui était déjà une réalité avant la propagation de la COVID-19, avait transformé la pandémie en un obstacle insurmontable. L'élaboration d'un cadre plus efficace pour régler ce problème nécessiterait la coopération de toutes les parties : le secteur privé et le secteur public, tous les gouvernements et les institutions multilatérales du monde entier. Il n'y aurait pas de reprise mondiale forte sans la reprise de tous les pays du monde. Pour conclure, le professeur Stiglitz a exprimé l'espoir que les participants à la réunion discuteraient des moyens par lesquels la communauté internationale pourrait s'unir pour œuvrer à une reprise équitable et durable après ce fléau.

B. Contributions des panélistes

14. Gordon Brown, Ambassadeur de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le financement de la santé mondiale, a commencé son message vidéo en énumérant la multitude de crises mondiales que nous connaissons et qui nécessitaient des solutions mondiales. Il a axé son intervention sur les changements climatiques, l'aggravation de la pauvreté, les violations flagrantes des droits de l'homme et la pandémie⁴.

15. M. Brown a rappelé que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels consacrait le droit à la santé de chaque citoyen, indépendamment de son revenu, de sa nationalité ou de sa race. Pourtant, l'écart choquant entre les pays riches en vaccins, où 70 % de la population était vaccinée, et les pays pauvres en vaccins, où seulement 2 % l'était, montrait clairement que des millions de personnes étaient cruellement privées de leurs droits fondamentaux, ce qui entraînait des milliers de décès. Les inégalités dans les systèmes de santé mises en évidence par la COVID-19 étaient tout aussi criantes. Après plus de vingt mois

⁴ Voir <https://media.un.org/en/asset/k1z/k1zelgafyl>.

de pandémie, 4,5 millions de décès et 220 millions de personnes infectées, la COVID-19 continuait de mettre en évidence ces disparités, avec 4 millions de nouveaux cas par semaine, 1 million de décès toutes les quelques semaines et des prévisions pour l'année à venir de 100 millions de cas supplémentaires et probablement d'un million de décès en plus.

16. La pandémie continuait de faire des ravages dans les régions où la population n'était pas vaccinée et partout où les gens n'étaient pas protégés. Le manque de vaccins transformait rapidement l'Afrique et les pays à faible revenu en nouveaux foyers de la COVID-19. Plus de 100 millions de personnes avaient déjà été plongées dans l'extrême pauvreté et, après des décennies de convergence entre les pays riches et les pays pauvres, le monde s'était de nouveau divisé. M. Brown a rappelé que le FMI avait récemment mis en garde contre une « nouvelle vague de troubles » et contre les menaces qui pesaient sur les droits de l'homme dans le monde entier. Il a souligné l'urgence de la réunion-débat, puisque les décisions que les dirigeants au niveau mondial prendraient quant à savoir qui pourrait être vacciné et qui ne le pourrait pas seraient décisives pour des millions de personnes. La santé n'était pas seulement un droit de l'homme, mais aussi un bien public mondial que les pays du monde devaient s'efforcer de fournir ensemble. M. Brown a insisté sur la nécessité d'éviter le protectionnisme médical et les politiques d'égoïsme sacré, en coopérant au niveau international afin de faire progresser les droits de tous.

17. Depuis le début de la pandémie, les pays les plus riches avaient stocké des fournitures médicales, dont des millions de doses de vaccin qui, si elles étaient livrées immédiatement, pourraient sauver des vies dans les pays du Sud. En outre, le fossé entre les pays riches en vaccins et les pays pauvres en vaccins était tel que les pays à revenu élevé avaient acheté et administré 61 fois plus de doses par habitant que les pays à faible revenu. Du fait de la constitution de stocks, 300 millions de doses restaient inutilisées ; d'ici décembre 2021, 1,2 milliard de doses seraient accumulées, dont plus de 240 millions seraient jetées si elles n'étaient pas immédiatement données. M. Brown a demandé que ces doses soient acheminées par avion en Afrique et dans les pays à faible revenu, où elles pourraient sauver des centaines de milliers de vies. Cet acte serait non seulement moralement juste en ce qu'il protégerait, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les droits de l'homme de tous, mais il serait aussi dans l'intérêt de l'Occident. En effet, ne pas vacciner les pauvres tout en vaccinant essentiellement les riches pourrait conduire le virus à muter, et de nouveaux variants pourraient nous attaquer tous, même les personnes complètement vaccinées.

18. M. Brown a souligné que les pays européens avaient importé des vaccins qui avaient été produits en Afrique. Pourtant, l'Occident privait l'Afrique des moyens nécessaires à l'accroissement de sa capacité de production en retardant les transferts de technologie, les levées de brevets et les accords de licence. L'échec collectif à transformer le succès scientifique des vaccins en un véritable bien public était une telle catastrophe sur le plan moral que, s'il était un État, le monde pourrait être considéré comme failli. Et pourtant, cette catastrophe était évitable. M. Brown a salué l'organisation du sommet sur la vaccination par le Président des États-Unis d'Amérique, le 22 septembre, en marge de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, ainsi que l'engagement à long terme pris par l'Assemblée générale de vacciner 70 % de la population mondiale en un an. Cela étant, il fallait établir un plan complet et détaillé, assorti d'un calendrier avec des dates de livraison et des délais, pour envoyer en temps voulu les vaccins non utilisés à ceux qui en avaient besoin.

19. Tous les éléments nécessaires à une initiative multilatérale coordonnée de distribution équitable des vaccins étaient en place ; le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 donnait les moyens de distribuer les vaccins et les traitements et le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 pourrait servir à vacciner les personnes les plus pauvres dans les 92 pays à faible revenu. Avec l'aide de la Banque mondiale, on pourrait fournir des vaccins et des traitements dans les pays à faible revenu, mais il faudrait pour cela que la communauté internationale comble un déficit de financement de 16,6 milliards de dollars en 2021 et de 30 milliards de dollars en 2022. S'appuyant sur des éléments factuels, M. Brown a montré que 190 millions de doses de vaccin pourraient être livrées immédiatement, 240 millions le mois suivant et, en transférant des contrats de livraison à COVAX, 450 millions en novembre et décembre, ce qui aiderait à vacciner 40 % des adultes d'ici la fin de 2021. D'ici mai 2022, il y aurait assez de vaccins disponibles pour vacciner le monde entier, et ce, même après l'administration des rappels et

des vaccins aux personnes de plus de 12 ans. En mobilisant les doses excédentaires et en transférant des contrats de livraison à COVAX, l'objectif de vacciner 70 % de la population mondiale et celui d'atteindre une immunité de groupe pourraient être atteints d'ici mai 2022.

20. Dans sa conclusion, M. Brown a rappelé que personne ne serait en sécurité nulle part tant que tout le monde ne serait pas en sécurité partout, que tout le monde vivrait dans la peur jusqu'à ce que plus personne ne vive dans la peur. Mais avec l'aide des vaccins et des traitements modernes, il était possible de faire du droit à la santé une réalité concrète, au lieu d'une promesse sur le papier non tenue. Il était temps d'agir.

21. Dans ses déclarations liminaires, Tlaleng Mofokeng, Rapporteuse spéciale sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, s'est attardée sur les inégalités à l'égard de la vaccination. Elle a souligné que des millions de personnes vivaient des situations de crise depuis bien longtemps, bien avant la pandémie, et étaient défavorisées par des règles du jeu inégales. Fondamentalement, ces inégalités s'expliquaient par le patriarcat dans certaines sociétés, l'esclavage, le colonialisme, l'apartheid et le néocolonialisme, qui touchaient de manière disproportionnée les femmes, les personnes queers, les personnes de genre variant, les Noirs et les personnes d'ascendance africaine, les autres groupes raciaux et ethniques persécutés, les communautés autochtones, les personnes handicapées, les communautés de migrants et les personnes les plus vulnérables face à la crise climatique.

22. La Rapporteuse spéciale a insisté sur le fait que l'ampleur des effets de la COVID-19 avait clairement été déterminée non pas par des facteurs biologiques mais par les inégalités structurelles et socioéconomiques qui existaient dans les pays et entre eux, par le racisme systémique et par la discrimination. Les pays dotés de services de soins de santé moins performants et où l'accès aux déterminants de la santé était plus restreint avaient connu un plus grand nombre de cas de COVID-19 et de décès liés à cette maladie. Par ailleurs, les personnes marginalisées, vulnérables ou vivant dans des situations financièrement précaires, dans les pays de tous les niveaux de revenu, avaient également subi les effets sanitaires désastreux de la pandémie.

23. La Rapporteuse spéciale a ajouté que l'ampleur des effets de la pandémie découlait également des politiques de santé publique, d'un manque de transparence et de problèmes de leadership. Les décisions prises et les approches stratégiques choisies – sans prise en compte des droits de l'homme – par certains États et certaines entreprises pharmaceutiques avaient créé de nouvelles inégalités, comme le montrait la façon dont la vaccination était déployée. Le nationalisme vaccinal des pays riches développés l'avait emporté dans les négociations sur l'approvisionnement, dont ces pays étaient ressortis favorisés au détriment des pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire. Au 23 septembre 2021, 34,9 % de la population mondiale avait reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19, mais seulement 2,1 % de ces personnes vivaient dans des pays à faible revenu. En outre, 90 % des Africains attendaient toujours leur première dose, alors que près de 50 % de la population des pays à revenu élevé avait bénéficié d'un schéma vaccinal complet. Selon les données disponibles, la plupart des habitants des pays les plus pauvres devraient attendre deux ans de plus avant d'être vaccinés.

24. La réalisation des objectifs de développement durable avait connu un coup de frein, le PIB mondial avait baissé de 3,5 % et 124 millions de personnes avaient sombré dans l'extrême pauvreté. À l'échelle mondiale, une personne sur trois n'avait pas accès à une nourriture suffisante et, selon les estimations, il y avait eu une augmentation allant jusqu'à 45 % de la mortalité infanto-juvénile et de la violence dans les foyers, qui touchait essentiellement les femmes et les enfants en raison des restrictions à la liberté de circulation, de l'isolement social et de l'insécurité économique.

25. Selon la Rapporteuse spéciale, le nationalisme et le mercantilisme vaccinaux tenaient au fait que l'on approchait la production et la distribution des vaccins selon la logique de l'offre et de la demande alors que tant les États que les entreprises avaient des obligations au regard des droits de l'homme. Elle a rappelé les paroles prononcées à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, qui avait dit que le monde devait se réveiller. Dans son ambitieux rapport intitulé « Notre programme commun » (A/75/982), le Secrétaire général avait écrit que nous avons besoin d'un plan de vaccination mondial

pour au moins doubler la production de vaccins et assurer leur distribution équitable, coordonner l'exécution et le financement de ce plan et aider les pays à se préparer à déployer les programmes de vaccination, tout en s'attaquant au problème véritable de la réticence à la vaccination.

26. Pour conclure ses remarques, la Rapporteuse spéciale a rappelé que les États, les entreprises et les autres parties prenantes devaient s'acquitter de leurs obligations d'assistance et de coopération au niveau international et veiller à ce que les technologies, la propriété intellectuelle, les données et le savoir-faire relatifs aux vaccins contre la COVID-19 soient largement partagés et à ce que les pays en développement bénéficient de l'aide nécessaire au renforcement de leurs capacités de développement, de fabrication et de distribution. Les États devaient assumer leurs responsabilités, y compris en exerçant une diligence raisonnable concernant les droits de l'homme afin de mettre en évidence et de corriger les effets négatifs sur les droits à la vie et à la santé, comme prévu dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. La Rapporteuse spéciale a souligné que le respect des droits de l'homme, la solidarité et la coopération constituaient la seule voie éthique et viable pour lutter efficacement contre la pandémie.

27. Dans son message vidéo, Sepúlveda Carmona, Directrice exécutive de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights a tout d'abord souligné que les droits de l'homme étaient non seulement un ensemble de valeurs mais aussi des obligations auxquelles les États s'étaient astreints tant dans leur législation nationale que dans les traités internationaux et dont il fallait s'acquitter en temps de crise. Alors que le monde sortait de la pandémie, il était essentiel que les droits de l'homme inspirent l'adoption de politiques porteuses de transformations visant à corriger les inégalités au niveau national et les déséquilibres de pouvoir entre le Nord et le Sud de la planète.

28. La surcharge, le sous-financement et le manque de personnel des systèmes de santé et des systèmes éducatifs dus aux décennies de plans d'austérité avaient exacerbé les vulnérabilités des sociétés face à la COVID-19 et aggravé les inégalités. C'était notamment le cas de l'inégalité entre les sexes, puisque les femmes étaient surreprésentées dans la fonction publique et dépendaient davantage des services publics pour leur subsistance. Pour M^{me} Sepúlveda, il était temps de renforcer les services publics dans le cadre d'un plan de redressement juste et d'une transition vers une économie plus durable et plus résiliente. Le regain de l'élan en faveur des services publics pouvait servir à promouvoir un mouvement qui viserait à redonner à l'État son rôle dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 donnait en fait l'occasion de faire les choses différemment ; en mettant les droits de l'homme au centre des politiques de relance, les dirigeants au niveau mondial pouvaient jeter les bases de sociétés plus justes et plus équitables.

29. M^{me} Sepúlveda s'est attardée sur six grandes chances à saisir qu'offrait la pandémie. La première supposait d'accroître les investissements dans les services publics, qui étaient essentiels à la réalisation des droits de l'homme et à la lutte contre les inégalités. Le droit des droits de l'homme imposait aux États de fournir aux citoyens les services publics de qualité essentiels à la réalisation de leurs droits et indispensables pour garantir l'égalité des sexes et le respect des droits de l'enfant. En effet, la fermeture généralisée des écoles et l'absence de soutien à l'apprentissage numérique et à distance avaient creusé les inégalités structurelles dans l'accès à l'éducation, avec des conséquences notamment sur les droits humains des filles et des jeunes femmes. La deuxième chance à saisir exigeait de considérer les soins comme un bien collectif qu'il fallait réglementer et auquel il fallait allouer des ressources suffisantes pour assurer des services de qualité et en quantité suffisante et garantir au personnel soignant des conditions de travail et une rémunération décentes. M^{me} Sepúlveda a prié instamment les États d'investir dans le développement de services de soins de qualité, ce qui permettrait de créer des emplois et de rémunérer les soignants qui n'étaient pas rémunérés auparavant.

30. La troisième chance à saisir consistait à abandonner le nationalisme vaccinal et à prendre des mesures audacieuses pour que les vaccins soient largement disponibles dans tous les pays. La quatrième exigeait des impôts progressifs et des mesures énergiques de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales afin de financer les services publics, la protection sociale et les systèmes de soins de santé. Les gouvernements devaient abandonner la course mondiale à la baisse de l'impôt des sociétés et fixer un impôt minimum au niveau mondial. La

cinquième chance à saisir était de prendre des mesures de relance respectueuses du climat. L'urgence d'une reprise économique rapide ne devait pas occulter celle de la lutte contre les changements climatiques. Il était plus urgent que jamais d'appliquer l'Accord de Paris. Enfin, la sixième chance à saisir mise en évidence par M^{me} Sepúlveda tenait à la nécessité de respecter les droits de l'homme dans toute mesure prise contre la COVID-19, ce qui supposait par exemple d'éviter de restreindre largement la circulation des personnes et leur liberté, de respecter la vie privée, de protéger les données, de garantir l'accès à l'information et de protéger le droit de réunion pacifique. Pour conclure, M^{me} Sepúlveda a souligné qu'il faudrait trouver la volonté politique de renforcer le pilier Droits de l'homme de la Charte des Nations Unies pour donner un fondement aux autres piliers qu'étaient le développement, la paix et la sécurité.

C. Débat

31. Lors du débat, 24 représentants d'États Membres et d'États observateurs, d'organisations internationales et d'autres groupes d'États⁵ et de six organisations non gouvernementales⁶ ont pris la parole. Faute de temps, 38 États Membres et États observateurs⁷, 5 organisations intergouvernementales⁸ et 4 organisations non gouvernementales⁹ n'ont pas pu faire leurs déclarations. Les déclarations reçues par le secrétariat du Conseil des droits de l'homme sont disponibles sur l'extranet¹⁰.

32. Les orateurs ont souligné les différentes facettes des effets multidimensionnels de la pandémie sur la santé, l'économie, la société, la situation humanitaire, les droits de l'homme et le développement, qui avaient exacerbé les inégalités déjà présentes et en avaient créé de nouvelles. Le virus n'avait certes pas fait de différence entre les personnes et les pays, mais les plus pauvres et les plus vulnérables avaient été touchés de manière disproportionnée par la pandémie, qui avait mis en évidence et aggravé les vulnérabilités et les inégalités tant au sein des pays en développement qu'entre ceux-ci et les pays développés. Les orateurs ont dit craindre que les inégalités aient atteint des proportions de crise dans le monde entier. De nombreux pays et de nombreuses régions qui avaient progressé dans l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités avaient subi des revers en peu de temps.

33. Plusieurs personnes ont évoqué les répercussions de la pandémie de COVID-19, d'une ampleur sans précédent, sur une large gamme de droits de l'homme, notamment les droits économiques et sociaux. Il a souvent été fait référence à l'effet que la pandémie avait sur le droit à la santé et certaines délégations ont également évoqué ses répercussions négatives sur

⁵ Union européenne, Cameroun (au nom du groupe des États d'Afrique), Finlande (au nom des pays nordiques et des pays baltes), Bahreïn, Maurice (au nom d'un groupe de petits États insulaires en développement), Équateur (au nom d'un groupe de pays), Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), Égypte (au nom du groupe des États arabes), Iran (République islamique d') (au nom d'un groupe de pays), Chine (au nom d'un groupe de pays), Qatar, Indonésie, Azerbaïdjan, Iraq, Bangladesh, Mauritanie, Équateur, Monténégro, Afrique du Sud, Ghana, Maroc, Arabie saoudite, Malaisie, Népal.

⁶ Penal Reform International, Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, Action Canada pour la population et le développement, Centre Europe-tiers monde, Fédération internationale Terre des Hommes, World Vision International.

⁷ Chine, Pakistan, Macédoine du Nord, Maurice, Philippines, Mali, Mozambique, Paraguay, Îles Marshall, Suriname, République arabe syrienne, Timor-Leste, Haïti, Togo, Costa Rica, Cuba, Viet Nam, Brésil, Libye, République de Moldova, Lesotho, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Sierra Leone, Australie, Sénégal, Kenya, Fédération de Russie, Ukraine, République dominicaine, Botswana, Colombie, Iran (République islamique d'), Namibie, Djibouti, Arménie, États-Unis d'Amérique, Malawi.

⁸ Organisation internationale de droit du développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds des Nations Unies pour la population.

⁹ Justiça Global, International Planned Parenthood Federation, Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women (ARROW), Sikh Human Rights Group.

¹⁰ <https://hrcmeetings.ohchr.org/HRCSessions/RegularSessions/48session/Pages/Statements.aspx?SessionId=46&MeetingDate=28/09/2021%2000:00:00>.

la réalisation des droits au développement, à l'éducation et à un travail décent. La réponse à la pandémie exigeait certes de prendre des mesures de contrôle et de restriction à des fins de santé publique, y compris dans l'enseignement, mais ces restrictions avaient touché particulièrement durement les personnes pauvres et vulnérables. En outre, les fermetures d'entreprises et les pertes d'emplois qui en avaient découlé, y compris dans le secteur informel, avaient exacerbé les inégalités. Certaines délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait absolument limiter les mesures de contrôle et de restriction à la seule fin de la lutte contre la propagation de la COVID-19. Certains intervenants ont également demandé que l'on prête attention à l'impact croissant que la pandémie avait sur les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit et ont rappelé que la pandémie ne devait pas servir de prétexte pour restreindre l'espace démocratique et civique, faire taire les défenseurs des droits de l'homme, ignorer l'état de droit, restreindre l'accès à l'information ou brimer la liberté de la presse ou la liberté d'expression en général.

34. Des intervenants ont lancé des appels à la vigilance quant aux effets de la pandémie sur les personnes les plus exposées à la marginalisation, à la stigmatisation, à la xénophobie, au racisme ou à d'autres formes de discrimination. La pandémie avait tout particulièrement touché les personnes qui étaient déjà victimes de discrimination. Beaucoup ont exprimé leur inquiétude face à l'aggravation des inégalités qui touchaient les personnes traditionnellement vulnérables et marginalisées, parmi lesquelles les femmes, les enfants, les travailleurs domestiques et travailleurs du secteur informel, les membres de groupes raciaux et ethniques minoritaires, les migrants, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les détenus et les personnes LGBTQI+.

35. Certains orateurs ont souligné que les mesures prises pour endiguer le virus avaient touché de manière disproportionnée les femmes et les enfants, avec des effets dévastateurs tels que des taux de vaccination moindres, la détérioration des résultats scolaires à cause des fermetures des écoles, de nombreux cas de violence et de maltraitance au sein des familles, essentiellement à l'égard des filles et des femmes, ainsi que l'augmentation de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire. Certains ont expliqué que la pandémie avait eu un effet disproportionné sur les femmes et les filles en raison des rôles que celles-ci jouaient en première ligne, par exemple dans les établissements de soins tels que les hôpitaux, les dispensaires ou les foyers. Les femmes ont ainsi été face à différents problèmes, par exemple la perte de leur emploi, le fait de devoir travailler à la maison tout en s'occupant d'enfants d'âge scolaire, l'interruption de l'accès aux services de santé sexuelle et procréative ou encore l'exclusion de processus décisionnels importants. Certains intervenants s'inquiétaient d'une « pandémie cachée » de violence fondée sur le genre et des autres risques que couraient les femmes et les filles.

36. Des participants ont fait observer que les pays n'avaient pas tous aussi bien résisté à la COVID-19 et aux chocs et ralentissements économiques qui en avaient découlé et ont souligné que si tous les pays avaient vu leur développement socioéconomique freiné, c'était tout particulièrement vrai pour les pays en développement. Les participants ont débattu des inégalités entre les pays en général, ainsi que de celles entre le Nord et le Sud. Selon de nombreuses délégations, les pays à revenu faible ou intermédiaire et les pays en développement étaient les plus gravement touchés. Pour certains petits États insulaires en développement, l'éloignement physique des marchés et des sources d'approvisionnement avait encore exacerbé les répercussions économiques de la pandémie.

37. De nombreux orateurs ont insisté sur l'effet négatif que l'accès insuffisant à la vaccination avait sur le droit à la santé. La répartition inégale des vaccins entre les pays suscitait l'inquiétude de tous et beaucoup considéraient l'inégalité en matière de vaccination comme un nouvel obstacle sur la voie de l'élimination des autres inégalités. Il a souvent été question du « nationalisme vaccinal » et du fossé qui se creusait entre les pays développés, où l'accès aux vaccins était facile, et les pays en développement, qui luttait pour les acquérir. Ce décalage nuisait fortement à la sécurité sanitaire et mettait sérieusement en péril la reprise économique au niveau mondial. Le stockage de vaccins, outre qu'il empiétait sur le droit à la vie et augmentait le risque d'apparition de nouveaux variants, risquait de perpétuer les effets néfastes de la crise sanitaire mondiale et de porter atteinte au droit à la santé, même dans les pays qui pratiquaient le nationalisme vaccinal. Certains orateurs ont cité des statistiques qui montraient les inégalités en matière de vaccination et la forte

différence entre les taux de vaccination en Europe et en Amérique du Nord, d'une part, et en Asie et en Afrique, d'autre part.

38. Plusieurs orateurs ont soulevé la question de la fracture numérique. Les technologies de l'information et des communications pouvaient fortement contribuer à la réalisation des droits de l'homme, par exemple en améliorant l'accès à la santé, à l'éducation, à la justice et à d'autres services. Mais la pandémie avait creusé le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement et aggravé les inégalités, mettant en péril les possibilités d'apprentissage de millions d'étudiants dans les pays à faible revenu, où l'apprentissage à distance n'était pas envisageable, ce qui avait nui au bien-être mental et physique de ces étudiants. Les effets négatifs sur l'éducation des filles ont également été mentionnés. La discrimination dans certains pays contribuait fortement à élargir le fossé entre les pays et nuirait à bon nombre de mesures nationales qui visaient à assurer le redressement et le développement à long terme. Certains intervenants ont appelé à redoubler d'efforts en vue de combler le fossé numérique et d'assurer à tous une éducation inclusive et équitable.

39. Des intervenants ont souligné combien il était important de tenir compte des droits de l'homme dans le choix des mesures à prendre face à la pandémie et dans le redressement au sortir de celle-ci. Ils ont aussi évoqué l'importance du respect du droit international. Plusieurs orateurs ont souligné que le fait de placer les droits de l'homme au cœur de la lutte contre la pandémie pouvait contribuer à une reprise plus résiliente et plus durable qui permettrait de s'attaquer aux inégalités et à la pauvreté et de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

40. La pandémie avait montré qu'il était important de défendre les droits de l'homme au niveau mondial pour lutter contre l'injustice sociale et économique, le racisme systémique et l'inégalité de genre. Certains orateurs ont souligné qu'il fallait « reconstruire en mieux » en adoptant une approche qui réponde aux besoins particuliers des femmes et des filles. Il fallait mettre en place des processus inclusifs et participatifs, donnant la priorité aux besoins des personnes marginalisées et atténuant les risques auxquels ces personnes étaient exposées. Des orateurs ont également appelé à la mise en œuvre de stratégies de relèvement qui garantissent la participation des femmes et qui leur donnent un plus grand rôle, y compris dans les phases de planification et de prise de décision du processus de relèvement.

41. Les participants ont débattu de la façon dont le système des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et ses mécanismes avaient joué et devraient continuer de jouer un rôle clef s'agissant des conseils et des recommandations visant à atténuer l'impact de la pandémie et à reconstruire les sociétés après la COVID. Des orateurs ont également évoqué l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Il a été suggéré d'inclure la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les politiques de redressement socioéconomique après la pandémie. De l'avis de certains intervenants, la réponse à la crise de la COVID-19 était l'occasion pour les États et les partenaires de développement d'investir dans des projets de santé publique, de protection sociale et d'infrastructure dont les sociétés avaient grand besoin. Cette crise avait également offert l'occasion d'élargir l'espace civique de manière à renforcer la résilience des communautés afin que personne ne soit laissé pour compte. Les participants voyaient en l'investissement dans l'état de droit, la démocratie et l'espace civique une condition préalable à une reprise durable et à la réalisation des objectifs de développement durable.

42. Plusieurs orateurs ont admis que « personne ne serait en sécurité tant que tout le monde ne le serait pas » et ont souligné combien il était important de protéger et promouvoir le droit de chacun de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Les participants se sont globalement accordés à dire qu'il fallait garantir un accès équitable à des vaccins abordables pour mettre fin à la pandémie pour tous et favoriser une reprise rapide à l'échelle mondiale. Beaucoup ont demandé un accès universel et équitable aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19 et aux technologies y afférentes, qui étaient essentiels pour sauver des vies et ouvrir la voie à la reprise économique mondiale. Certains intervenants ont demandé que l'on alloue les vaccins en priorité aux pays où le taux de vaccination était faible et que l'on donne aux pays en développement les moyens de produire des vaccins et de participer aux chaînes d'approvisionnement. De nombreux intervenants ont souligné l'importance de la coopération internationale s'agissant de garantir un accès rapide et équitable à des vaccins, du matériel médical, des diagnostics, des traitements et des

médicaments sûrs et abordables. À cet égard, des orateurs ont également salué la résolution 46/14 du Conseil des droits de l'homme, que le Conseil avait adoptée au consensus à sa quarante-sixième session.

43. La nécessité de la coopération et de la solidarité au niveau international ainsi que de solutions multilatérales aux problèmes posés par la pandémie a été réaffirmée par de nombreux orateurs, qui étaient convaincus qu'une pandémie mondiale appelait une réponse mondiale et qu'il était plus important que jamais de protéger et de renforcer le système multilatéral. Une réponse coordonnée et concertée à la pandémie devait reposer sur la coopération, la solidarité et le respect des droits de l'homme. Le rôle essentiel joué par le système des Nations Unies et les États Membres s'agissant d'aider les pays en développement à se reconstruire a été souligné, tout comme les appels à la coopération internationale dans le domaine technologique et scientifique et à l'élimination des entraves à l'accès aux traitements et aux médicaments essentiels, compte tenu de l'obligation morale de considérer la vaccination comme un bien public et un moyen de combler les inégalités d'accès, qui empêchaient une croissance économique soutenue et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 10.

44. De nombreux orateurs ont dit soutenir le volet COVAX et les autres mécanismes multilatéraux créés en réponse à la COVID-19, par exemple le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP), et se sont engagés à participer pleinement à ces initiatives. Beaucoup ont dit souhaiter que l'on continue de soutenir le volet COVAX et les autres mécanismes, ainsi que les mesures qui visaient à garantir un accès universel, rapide, efficace et transparent aux vaccins. Les participants ont appelé à la création de centres régionaux de production de vaccins et ont salué la décision de l'OMS d'accueillir dans les Amériques des centres pour les vaccins à ARN messager.

45. Des intervenants ont appelé à redoubler d'efforts pour rendre les vaccins et les autres produits de santé plus accessibles et plus abordables et améliorer leur production, notamment dans les pays les moins avancés, qui devraient être autorisés à produire des vaccins et à se les procurer eux-mêmes. Cela nécessitait d'étendre les installations de production de vaccins existantes et d'améliorer les capacités de production des pays en développement par les exportations, les dons, les projets communs de recherche-développement, la production en franchise et le transfert de savoir-faire. Des participants ont appelé à la renonciation aux droits de propriété intellectuelle pour les vaccins contre la COVID-19 et les techniques y afférentes, dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), renonciation qui était considérée comme une forme de coopération multilatérale constructive pour les droits de l'homme qui contribuerait à faire disparaître les inégalités en matière de vaccination et à réduire le coût de la fabrication des vaccins, deux éléments essentiels pour une reprise mondiale inclusive.

46. Des intervenants ont appelé à une coopération internationale solide pour le financement du développement, incluant l'aide publique au développement (APD) et la mobilisation de ressources. Plusieurs ont fait observer que bon nombre de pays à faible revenu étaient toujours aux prises avec un endettement croissant, des problèmes de liquidité et une marge de manœuvre budgétaire réduite, ce qui nuisait à leur capacité à surmonter les inégalités et à réaliser des progrès sensibles concernant les objectifs de développement durable et les objectifs climatiques. Beaucoup s'inquiétaient du fait que la pandémie avait freiné les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable ; en fait, l'objectif n° 10 était plus éloigné que jamais. D'autres ont évoqué le risque d'un retour en arrière par rapport au Programme 2030. Certains ont demandé que l'on donne aux pays la marge de manœuvre budgétaire dont ils avaient besoin en allégeant leur dette, en leur allouant des financements suffisants et en prenant des mesures visant à assurer la soutenabilité de la dette. Le respect des droits de l'homme et une approche du redressement après la pandémie axée sur ces droits ont été considérés comme des éléments essentiels à la création d'économies porteuses de transformations.

47. Les représentants de plusieurs délégations ont décrit les mesures et les bonnes pratiques que leur pays adoptait pour atténuer les effets de la pandémie, par exemple des mesures de relance économique visant à préserver les moyens de subsistance des citoyens, à soutenir les entreprises et à renforcer leur résilience économique, des programmes de soutien du revenu, des programmes de préservation de l'emploi, des campagnes de vaccination

gratuite pour tous les résidents, indépendamment de leur origine ou de leur statut migratoire, des mesures de vaccination spéciales pour toucher les populations vulnérables, des mesures particulières à l'intention des groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, des mesures visant à mieux protéger les soignants, des mesures d'amélioration de la protection sociale des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des mesures de prévention de la propagation de la COVID-19 dans les prisons, des dispositions prises pour assurer la continuité des services concernant le VIH et des mesures de lutte contre la tuberculose, des programmes de solidarité avec les populations les plus vulnérables afin d'atténuer l'effet de la crise sur leurs revenus, des projets pour la production locale de vaccins contre la COVID-19, des investissements dans les infrastructures de santé et les professions médicales, des programmes d'aide à l'éducation, des programmes renforcés pour la sécurité du revenu et des plans nationaux de redressement et de développement. De nombreux intervenants ont également évoqué les plans, initiatives et mesures qu'ils entendaient mettre en œuvre pour relancer l'activité économique ralentie par la pandémie.

48. Des représentants de délégations ont dit soutenir une réponse mondiale à la COVID-19 et des mesures visant à mettre des vaccins à la disposition des autres pays, par exemple les exportations de vaccins, les contributions financières et en vaccins à COVAX, les accords régionaux et les engagements à fournir des doses jusqu'en 2022. Ils ont également décrit l'assistance apportée aux pays partenaires en vue de faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie, de fournir des services essentiels, de relancer l'activité économique et d'aider les pays à « reconstruire en mieux ».

49. Les participants ont posé des questions nombreuses et variées aux panélistes, par exemple comment le Conseil des droits de l'homme pouvait s'attaquer à l'inégalité vaccinale, quelles solutions positives la communauté mondiale et les États pouvaient adopter pour apporter une réponse inclusive et multidimensionnelle à la pandémie et à ses conséquences, comment une approche de la reprise après la pandémie fondée sur l'état de droit pouvait ouvrir la voie à la sécurité, à la justice et à l'égalité et comment se préparer et répondre aux futures crises grâce aux leçons tirées de la pandémie. Faute de temps, les panélistes n'ont malheureusement pas pu répondre à toutes ces questions.

D. Réponses des panélistes

50. La modératrice, Gunilla von Hall, a ouvert le dernier volet de la discussion en demandant aux panélistes comment, selon eux, on pouvait traduire en changements concrets les nombreuses inquiétudes exprimées concernant l'équité vaccinale, les inégalités économiques croissantes et l'effet du fossé numérique grandissant sur le droit à l'éducation.

51. M. Gordon Brown a souligné l'éloquence et la passion de tous les orateurs, qui s'étaient exprimés au nom de populations de tous les continents. Il a ensuite insisté sur deux points. Premièrement, l'inégalité en matière de vaccination était l'illustration la plus flagrante de la fracture entre les riches et les pauvres, entre le Nord et le Sud, et ce problème devait être réglé. Deuxièmement, il serait possible de reconstruire en mieux uniquement si les programmes de vaccination stoppaient la propagation de la COVID-19. En outre, il fallait convenir d'un plan mensuel de livraison des vaccins aux pays qui en avaient le plus besoin. M. Brown a proposé que les vaccins inutilisés en Occident soient acheminés par avion en Afrique et dans les pays à faible revenu le plus rapidement possible. Les pays qui avaient assez de doses devaient transférer leurs contrats de livraison à COVAX. Cela permettrait d'accélérer la distribution plus équitable des vaccins et donc de vacciner 70 % de la population mondiale d'ici mai 2022. M. Brown voyait dans cet objectif le point de départ d'une reprise dans toutes les régions du monde. Il a encouragé tous les participants à la réunion à faire pression sur les gouvernements, et notamment sur les dirigeants des pays du G7, pour que les vaccins soient redistribués aussi rapidement et équitablement que possible.

52. La modératrice a demandé à M^{me} Mofokeng, Rapporteuse spéciale sur le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, son avis sur ce que l'on pouvait faire pour combler le fossé numérique. Pour la Rapporteuse spéciale, le fait que certains pays où la pandémie avait fait tant de victimes doivent mendier pour

obtenir des vaccins alors que d'autres les stockaient ou les jetaient était une tragédie. Elle a souligné qu'il fallait s'assurer que les systèmes de soins de santé primaires soient préparés à administrer les vaccins. Elle a aussi insisté sur la nécessité de veiller à la santé mentale et physique des soignants, ce qui était indispensable pour garantir la fourniture de services et de soins de santé de qualité. Elle a demandé de la transparence à propos des contrats de fourniture de vaccins que certains États avaient conclus avec des sociétés pharmaceutiques, afin que chacun assume ses responsabilités et que l'égalité vaccinale soit garantie. Quiconque souhaitait se faire vacciner et en avait besoin devrait pouvoir le faire. Il fallait apporter immédiatement un soutien financier, scientifique et logistique aux pays en développement afin d'améliorer la situation dans les différentes régions et d'assurer une couverture vaccinale universelle.

53. M^{me} Sepúlveda, Directrice exécutive de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, a été interrogée sur le rôle que le Conseil des droits de l'homme pouvait jouer dans la concrétisation des possibilités qu'elle avait évoquées. Elle a répondu que l'accumulation des déficits budgétaires et de la dette pendant la pandémie et les crises socioéconomiques qui en avaient découlé poussaient désormais les gouvernements à prendre des mesures d'austérité. Il revenait au Conseil de dissuader ceux qui pourraient être tentés d'imposer des mesures d'austérité infondées, et aussi de s'attaquer aux flux financiers illicites et à l'évasion fiscale, deux phénomènes qui posaient des problèmes au regard des droits de l'homme et auxquels les États devaient s'attaquer chacun sur leur territoire mais aussi ensemble. M^{me} Sepúlveda a également souligné qu'il était important que les États consacrent 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement, comme ils s'y étaient engagés.

54. Pour M^{me} Sepúlveda, il était temps que le Conseil des droits de l'homme suive les indications émanant des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et des organes conventionnels sur l'importance pour les pays de fournir des services publics qui favorisent les droits des citoyens à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, qui étaient tous essentiels à la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels. Les pays devraient également tenir compte des leçons tirées de la pandémie concernant les dangers engendrés par la privation de certains services publics, qui devraient être fournis à tout moment, quel qu'en soit le coût. Le Conseil devrait demander des comptes aux gouvernements concernant leurs engagements au titre des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le financement suffisant des services publics nécessaires, éléments constitutifs de sociétés plus justes et plus égalitaires du point de vue du genre.

55. La modératrice a demandé aux panélistes si les discussions de la journée leur avaient donné l'espoir d'un changement. Selon Gordon Brown, les discussions avaient montré que tout le monde était convaincu qu'il fallait agir d'urgence. Cela lui avait donné de l'espoir puisqu'il n'avait vu aucune dissension concernant cette énorme tâche, et il espérait que les décideurs comprendraient que le monde était uni dans son désir de faire vacciner le plus grand nombre de personnes le plus rapidement possible. La Rapporteuse spéciale a souligné que les droits de l'homme devaient constituer l'épine dorsale de toute réponse à la COVID-19. M^{me} Sepúlveda a souligné que tout le monde appelait à lutter contre le nationalisme vaccinal et contre les inégalités et conséquences au regard des droits de l'homme que la pandémie avait engendrées.

III. Conclusions et recommandations

56. Les participants se sont globalement accordés à dire que la réunion était importante et s'était tenue au bon moment. Selon eux, les inégalités avaient atteint des niveaux de crise dans le monde entier et l'ampleur et la portée sans précédent de la pandémie de COVID-19 avaient eu des répercussions sur un large éventail de droits de l'homme, notamment les droits économiques et sociaux et le droit au développement. Cette situation s'expliquait essentiellement par les inégalités d'accès aux vaccins, qui nuisaient au développement et à la jouissance des droits de l'homme dans le monde entier, avec des conséquences qui pouvaient être lourdes et perdurer. Il fallait agir d'urgence pour corriger les inégalités d'accès aux vaccins et aux autres outils nécessaires pour lutter contre la pandémie et s'en relever. Il fallait aussi tenir l'engagement de ne laisser personne de côté et s'attaquer à toutes les formes d'inégalité.

57. La pandémie avait exacerbé les problèmes déjà présents et en avait créé de nouveaux à cause des inégalités structurelles et socioéconomiques au sein des pays et entre eux. Les virus ne faisaient certes aucune différence entre les personnes et les pays, mais les populations les plus pauvres et les plus vulnérables subissaient leurs effets de manière disproportionnée.

58. L'accès à des vaccins et à des médicaments efficaces était nécessaire pour protéger et prolonger la vie humaine. Le droit humain fondamental qu'est le droit à la vie n'était bien souvent pas protégé dans la mesure où certains États n'avaient pas assuré l'égalité d'accès aux vaccins contre la COVID-19.

59. Pour continuer de progresser au regard des objectifs de développement durable, la communauté internationale devait soutenir fermement le redressement des pays en développement face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie.

60. La relance mondiale devait s'appuyer sur une approche fondée sur les droits de l'homme.

61. L'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général et le rapport intitulé « Notre programme commun » (voir A/75/982) englobaient des éléments essentiels de la coopération multilatérale requise pour répondre aux conséquences de la pandémie.

A. Accès aux vaccins

62. Les États devraient donner la priorité aux systèmes de soins de santé dans leurs politiques nationales et leur allouer des ressources suffisantes. Ils devraient aussi prendre des mesures juridiques et mesures de politique générale supplémentaires pour garantir à leurs citoyens l'accès à des fournitures médicales de qualité et en quantités suffisantes.

63. Les États devraient transférer les technologies ainsi que les droits de production et de distribution aux autres États capables de produire et de distribuer des vaccins de pointe afin d'assurer une couverture vaccinale mondiale. En vertu de l'Accord sur les ADPIC, les États devraient envisager l'introduction d'une dérogation temporaire aux droits de propriété intellectuelle concernant les vaccins et les traitements pertinents pour la COVID-19 en période de pandémie, compte tenu de la responsabilité qui incombe aux membres de l'OMC de respecter le droit à la vie et, notamment, de promouvoir l'accès aux médicaments pour tous.

B. Approche intersectorielle

64. Les participants ont conclu qu'il était essentiel de mener une approche globale, tenant compte des questions de genre et intersectorielle pour que les États protègent les droits de l'homme et s'acquittent de leurs obligations en la matière, y compris en garantissant l'accès aux services de santé essentiels et à un emploi rémunéré. Les États devraient assurer une rémunération et des conditions de travail décentes aux soignants et veiller à leur santé mentale et physique, du fait de leur rôle clef dans la lutte contre la COVID-19 et la fourniture de soins de santé pour tous.

65. La pandémie de COVID-19 a montré combien la santé et le bien-être économique des citoyens de tous les pays étaient liés. Combinés à la crise des changements climatiques, ces liens imposent le respect des obligations en matière de droits de l'homme, y compris la coopération internationale, les mesures d'aide économique, les mesures budgétaires de relance et les mesures de protection sociale pour atténuer les effets sociaux et économiques de la pandémie.

66. Les États devraient intégrer les droits de l'homme dans leurs politiques et dans les autres mesures qu'ils prenaient pour répondre à la pandémie et s'en relever. Il convenait de mettre en place des garde-fous pour garantir que toute limite imposée aux citoyens reste raisonnable, limitée dans le temps et proportionnée. Les États

devraient toujours avoir pour objectif de protéger les personnes contre la discrimination, éviter d'imposer de larges restrictions à la liberté individuelle ou à la liberté de circulation et protéger la vie privée et les données, tout en respectant les droits à la liberté d'expression et d'information et à la liberté de réunion pacifique et d'association. Ils devraient promouvoir le droit de chacun, et notamment des femmes, de participer pleinement aux affaires publiques et élargir l'espace civique de manière à renforcer la résilience des communautés et à ne laisser personne de côté.

C. Politique économique et budgétaire

67. Il fallait instaurer des impôts progressifs et prendre des mesures énergiques contre la fraude et l'évasion fiscales afin de financer les services publics, la protection sociale et les systèmes de soins de santé. Le Conseil des droits de l'homme devrait continuer de considérer les flux financiers illicites et l'évasion fiscale comme des problèmes pour les droits de l'homme nécessitant l'adoption de mesures énergiques par les États.

68. Il convenait d'adopter des politiques porteuses de transformations, fondées sur les droits de l'homme, de sorte à corriger les inégalités au niveau national et à s'attaquer aux déséquilibres de pouvoir s'agissant de la réalisation des droits de l'homme.

69. Approcher les plans de relance économique sous l'angle des droits de l'homme supposait que la société civile soit effectivement consultée et que les entreprises mènent leurs activités dans le respect des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

D. Coopération et solidarité internationales

70. L'approche globale axée sur les droits de l'homme devrait inclure la mobilisation des ressources internationales de financement du développement et l'allègement sensible et rapide de la dette. L'approche la plus efficace comprendrait une action collective, la diffusion des travaux scientifiques et le transfert de technologie, avec une plus grande participation des groupes marginalisés et vulnérables et des femmes dans les phases de planification et de prise de décision concernant la pandémie, et lors du relèvement après celle-ci.

E. Rôle du Conseil des droits de l'homme

71. Le Conseil des droits de l'homme et les autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme devraient aider les États Membres à rendre leurs politiques plus cohérentes et plus systématiques lorsqu'il s'agit de s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombent en matière de droits de l'homme. En outre, les gouvernements devraient respecter leur obligation légale d'exploitation maximale des ressources disponibles de sorte à améliorer la qualité et la couverture des services publics.

72. Le Conseil des droits de l'homme devrait insister sur l'importance, pour les États, de tenir leur engagement d'allouer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement et de financer l'action climatique. Recycler et réorienter une partie des droits de tirage spéciaux alloués des pays avancés vers les pays émergents et en développement, là où ils étaient nécessaires, serait déterminant pour assurer une reprise rapide de l'économie mondiale.

F. Rôle du Haut-Commissariat

73. Le HCDH devrait renforcer la capacité des États Membres d'adopter les meilleures pratiques et collaborer avec eux pour veiller à ce que toutes les mesures de

relance économique prises soient axées sur les personnes, renforcent les droits et soient conformes au principe d'exploitation maximale des ressources disponibles.

74. Le HCDH devrait donner la priorité à la mise en commun des meilleures pratiques en matière d'éducation, point essentiel pour réduire la fracture numérique.

75. Le HCDH devrait aider les États Membres à faire entrer les droits de l'homme, y compris le droit au développement, dans leur réponse à la pandémie et dans les mesures qu'ils prennent pour s'en relever, et les prier instamment de mettre en place des systèmes de protection sociale plus complets.

76. Le HCDH devrait promouvoir une économie et des modèles d'activité favorables aux droits de l'homme et, dans le cadre de ses activités de coopération technique avec les États, sensibiliser à la manière dont certaines activités économiques renforcent ou sapent les droits de l'homme.

77. Le HCDH devrait favoriser l'établissement de partenariats entre les entités des Nations Unies et les États aux niveaux national, régional et mondial afin de les aider à lutter contre toutes les formes d'inégalités et à mesurer leurs progrès dans ce domaine important.

78. Le HCDH devrait soutenir les sociétés pharmaceutiques et les autres entreprises qui interviennent dans la mise au point, la production et la distribution des vaccins contre la COVID-19 et collaborer étroitement avec elles afin de s'assurer qu'elles s'acquittent parfaitement de leur obligation de respecter et protéger les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela suppose notamment d'exercer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans toutes les activités et relations commerciales liées à la mise au point, à la production et à la distribution de vaccins, et de prendre des mesures efficaces pour prévenir, atténuer et traiter toute incidence négative sur les droits de l'homme.
